

OFFRE DE PARRAINAGE

300€

DE CARBURANT
POUR VOUS

DU 1ER MAI 2022 AU 30 AVRIL 2023

Extrait du règlement de parrainage – Article 1 : Le présent dispositif de parrainage est mis en place par HABITAT PROJECT IMMOBILIER FRANCE, ci-après dénommée "l'Agence", à compter du 1er mai 2022 et jusqu'au 30 avril 2023. Le parrainage est ouvert à toute personne physique ou morale capable juridiquement et majeure. Le nombre de parrainage est limité à trois (3) sur la période du 01/05/2022 au 30/04/2023. Un parrain ne peut avoir qu'un seul filleul et réciproquement un filleul qu'un seul parrain. Article 2 : Conditions d'éligibilité du filleul, le filleul est une personne morale ou physique majeure, capable juridiquement et n'ayant pas été en relation commerciale ou contractuelle avec l'Agence pour un projet de vente au titre du bien objet du parrainage durant les 12 mois précédant la demande du bénéfice de l'offre. Article 3 : Modalités de participation, le dispositif de parrainage HABITAT PROJECT IMMOBILIER FRANCE consiste pour le parrain à communiquer à l'Agence les coordonnées d'une personne morale ou physique majeure dont il connaît le projet de vente de son bien "le filleul" et de percevoir en cas de conclusion d'un mandat de vente accompli par le mandataire de l'Agence une rétribution dans les conditions définies ci-après. A cette fin, le parrain doit : - Compléter le formulaire de parrainage qui lui aura été remis par un interlocuteur de l'Agence ou un commerçant et le renvoyer par email à l'adresse : contact@habitat-project.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : HABITAT PROJECT IMMOBILIER FRANCE, 23 rue Paul Doumer 14000 CAEN. Seuls les formulaires conformes et intégralement complétés seront retenus. Un e-mail de confirmation faisant foi de la date d'enregistrement du parrainage sera adressé au parrain par l'Agence. A réception du formulaire, l'Agence prendra contact avec le filleul afin de vérifier la validité du parrainage et l'orienter vers le conseiller immobilier de l'Agence le plus approprié à ses besoins. L'auto-parrainage et le parrainage entre coacquéreurs ou covendeurs sont interdits. Le parrain ne peut parrainer son conjoint, son concubin, son partenaire de PACS si ces derniers ont la qualité de covendeur ou un membre de l'indivision à laquelle il appartient. En présence d'un parrainage multiple (coordonnées communiquées par plusieurs parrains), seul le premier parrainage enregistré par l'Agence sera retenu. Le parrainage ne peut pas être rétroactif. Article 4 : Accord du filleul, le parrain déclare avoir obtenu l'autorisation préalable de son filleul pour communiquer ses coordonnées à HABITAT PROJECT IMMOBILIER FRANCE pour la vente de son bien. Article 5 : Réalisation effective de la vente par le filleul, un parrainage ne donne lieu à rétribution du parrain qu'en cas de signature de l'acte authentique de vente de son filleul. Article 6 : La rétribution du parrain d'un montant de 300 € TTC sous forme de trois (3) cartes carburants* de 100 € TTC, et dans la limite maximale de 1.000 € du 1er Mai 2022 au 30 Avril 2023 et par personne, ne sera exigible qu'en cas de signature de l'acte authentique de vente du bien objet du parrainage sous mandat de vente conclu et accompli par l'Agence. La somme perçue par le parrain est assujettie à l'impôt sur les revenus de l'année de perception. C'est au parrain qu'il revient de la déclarer. Dans le mois qui suit la signature de l'acte notarié constatant la vente entre le filleul-vendeur et l'acquéreur et sous la condition du bon encaissement préalable par HABITAT PROJECT IMMOBILIER FRANCE de ses honoraires d'agence, le parrain en est informé et vient chercher à l'Agence sa première carte carburant de 100 € TTC dans ce même délai. Article 7 : Lors de la signature du parrainage, il sera signé un document de type RGPD, vous pouvez vous opposer pour que vos données ne soient pas utilisées à ces fins en écrivant à contact@habitat-project.fr ou par courrier à HABITAT PROJECT IMMOBILIER FRANCE 23 rue Paul Doumer – 14000 CAEN. – La totalité du règlement de parrainage est à consulter sur place à l'Agence.

*Conditions détaillées d'utilisation de la carte carburant disponibles en Agence

Habitat-project

23, rue Paul Doumer - 14000 Caen
02 31 43 95 40

Habitat-project

HABITAT-PROJECT IMMOBILIER FRANCE au capital de 1000 € - RCS CAEN 821 708 567 - Siège social : 23 rue Paul Doumer - 14000 CAEN
Tél 02 31 43 95 40 - Mail : contact@habitat-project.fr - Site web : www.habitat-project-immobilier-fnaim.com. Carte professionnelle
Transaction et Gestion sur immeubles et fonds de commerce n°CP14012019000044331. Garantie financière 120 000 € par GALIAN.

Habitat-project

NOUS VOUS OFFRONS VOTRE CARBURANT !

OFFRE DE PARRAINAGE

300€

DE CARBURANT
POUR VOUS



WWW.HABITAT-PROJECT-IMMOBILIER-FNAIM.COM

VOUS PARRAINEZ UN PROCHE QUI SOUHAITE VENDRE UN BIEN IMMOBILIER

JE PARRAINE UN PROCHE

1

Il suffit que je remplisse le coupon et que je le remette à une personne de mon entourage qui souhaite vendre un bien immobilier . Puis je le transmets à l'AGENCE HABITAT PROJECT IMMOBILIER.

JE REÇOIS MA CARTE CARBURANT

Dans le mois qui suit la signature de la vente chez le notaire du filleul, je peux venir récupérer à l'agence ma carte carburant qui sera créditée de 100 euros par mois pendant 3 mois.

2

PARRAIN

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

CP.....Ville.....

Téléphone.....

Mail

FILLEUL

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

CP.....Ville.....

Téléphone.....

Mail

Je déclare avoir obtenu l'autorisation de mon filleul pour vous communiquer ses coordonnées en vue de lui présenter des biens de l'agence HABITAT-PROJECT IMMOBILIER FRANCE.

Détails et conditions auprès de votre Conseiller Commercial. HABITAT-PROJECT IMMOBILIER FRANCE respecte la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel (DCP) du client en sa qualité de responsable de traitement, et notamment le règlement dit « RGPD ». Vous pouvez à tout moment vous opposer à ce que vos données soient utilisées à ces fins en écrivant à contact@habitat-project.fr ou à l'adresse postale suivante : HABITAT-PROJECT IMMOBILIER FRANCE - 23 rue Paul Doumer - 14000 CAEN. Vous trouverez l'ensemble des informations détaillées concernant ce traitement ainsi qu'un rappel de vos droits dans les mentions légales consultables à l'agence HABITAT PROJECT IMMOBILIER FRANCE.

Date & Signature du parrain

[Empty box for date and signature]

COUPON À REMETTRE À VOTRE CONSEILLER COMMERCIAL ou à envoyer par e-mail à contact@habitat-project.fr

Habitat-project

